

Séance du 09 octobre 2017

Présents : FAIVRE Jean-Pierre, SERRUROT François, FEVRE Corinne, BAUDARD Didier, ROUSSEAU François, LABOUROT Céline, BUCHAILLOT Thierry, PESENTI Bruno, HUMBLLOT Yves, PRUNEAUX Andrée, LAPLACE Jean-Louis, VIELLARD Benoit, BALLOT Emmanuelle, GAUTHIER Audrey

FIBRE OPTIQUE : Convention avec le Conseil Départemental :

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le Département est propriétaire d'un réseau privé pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire. Ce réseau étant présent sur la commune de PARCEY, le Conseil Départemental propose une convention, afin de mettre à jour cette servitude.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention proposée par le Conseil Départemental du Jura.

FORET : Assiette, dévolution et destination des coupes 2018 :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de PARCEY, d'une surface de 93.83 ha étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;

cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 10/11/1999. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;

la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

Le Conseil municipal approuve la présentation d'assiette des coupes 2018 ainsi que la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées de la parcelle 20 et des chablis.

DEPLACEMENT VEHICULE GENANT :

Le Conseil Municipal, considérant qu'un véhicule est en stationnement gênant sur le domaine public depuis plusieurs mois, décide le déplacement du véhicule pour raisons de sécurité.

CREATION Maison Assistantes Maternelles : Avis

M. le Maire fait part du projet de trois professionnelles de la petite enfance souhaitant entreprendre des démarches pour l'installation d'une Maison d'Assistantes Maternelles dans une cellule commerciale, Route Nationale. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un accord de principe à ce projet : 12 voix pour, 2 contre.

PERSONNEL COMMUNAL : Ratios avancement de grades :

Vu l'avis du Comité Technique du 7 septembre 2017, Le Conseil Municipal fixe à 100 % le ratio d'avancement de grade pour les agents de la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

✓ Bastien HUMBLLOT et Lucien VINCENT, étudiants, présentent leur projet de participation au 4 L TROPHY en février 2018. Il s'agit d'un raid humanitaire

pour aider les enfants non scolarisés au MAROC. Le budget nécessaire est de 8 500 euros. Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 500 euros à l'association créée à cette occasion.

- ✓ Afin de participer au financement de la voie d'accès à la zone artisanale, le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt de 100 000 euro auprès du crédit agricole, sur une durée de 10 ans, au taux de 0.90 %, annuité de 10 515 €. Vote : 13 pour, 1 abstention.
- ✓ Didier BAUDARD donne le compte rendu de la dernière réunion du syndicat mixte Doubs Loue.
- ✓ M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention de prestation hivernal a été conclue avec le Conseil Départemental.

Séance levée à 21 H 45.

LE MAIRE,
Jean-Pierre FAIVRE